

HORS-SÉRIE

14^E ÉTATS GÉNÉRAUX

DU DOMMAGE CORPOREL

2
Anne GUEGAN
L'AMIABLE :
UN CHAMP DE NON DROIT OU
SYNTHÈSE SUR LES PARCOURS
EXISTANTS

L'AMIABLE EN DOMMAGE CORPOREL

ORGANISÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

24 NOVEMBRE 2022 - Palais du Pharo, Marseille



CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX

LES AVOCATS



Vient de paraître

“ La nouvelle édition de la bible de la déontologie de l’avocat, abondamment illustrée par des arrêtés disciplinaires ”

Disponible sur 
www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 570,74 € TTC
Recueils + table seuls : 556,45 € TTC
Journal, recueil + table : 764,73 €
Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 645 €
Journal, recueil + table : 859 €
Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

14^E ÉTATS GÉNÉRAUX DU DOMMAGE CORPOREL

L'amiable en dommage corporel

Interventions

GPL444m8 ■ Discours d'ouverture par Jérôme GAVAUDAN	4
GPL444m0 ■ Introduction par Stéphanie PORCHY-SIMON	6
• Conférence 1	
GPL444x6 Pourquoi recourir à l'amiable en droit du dommage corporel ? par Lynda LETTAT-OUATAH	11
GPL444m5 Le parcours idéal en amiable par Jérôme CHARPENTIER	14
GPL444v4 Le rôle et l'intervention du juge dans le règlement amiable par Benoît MORNET	16
GPL444l1 La question de l'effectivité du droit en amiable par Anne GUÉGAN	19
• Ateliers	
GPL444k7 Atelier 1 - Pratique de la convention IRCA par Marie MESCAM, Alexis MERKLING, Élodie LASNIER et Marc BRUSCHI	23
GPL444x5 Atelier 2 - Le règlement amiable en matière de responsabilité médicale par Lynda LETTAT-OUATAH, Martine LELIEVRE-BOUCHARAT, Véronique ESTÈVE et Patrick de la GRANGE	26
GPL444t3 Atelier 3 – FGTI et discussion amiable par Laurence CLERC-RENAUD, Nathalie FAUSSAT et Élodie ABRAHAM	28
GPL444t5 Atelier 4 – Médiation en dommage corporel par Jérôme CHARPENTIER, Jean-Wilfrid NOËL, Elsa CROZATIER et Hirbod DEGHANI-AZAR	32
GPL444k4 Atelier 5 – Vade-mecum de la transaction par Marie MESCAM, Marie-Claire GRAS, Christophe QUÉZEL-AMBRUNAZ et Patrice GAUD	38
GPL444x7 Atelier 6 - Bonnes pratiques de l'expertise amiable et de l'arbitrage par Lynda LETTAT-OUATAH, Pierrick VACHER, Pascal LABARUTIAS, Christine ANTOINE et Marc-André CECCALDI	42
• Conférence 3	
GPL444u5 La validité de l'offre par Aurélie COVIAUX	44
GPL444m6 Les sanctions prévues pour défaut du respect de la formalité des offres par Jérôme CHARPENTIER	48
GPL444t7 L'offre et ses délais par Laurence CLERC-RENAUD	51